

**DELIBERATION N° 18/174 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE DE LA VOLONTE
D'APAISEMENT DE LA SOCIETE ET DES ELUS CORSES DANS LES JUGEMENTS A VENIR
DES MILITANTS NATIONALISTES CORSES**

SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mai 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Laura FURIOLI à M. François BENEDETTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Guy ARMANET
Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité des votants (44 voix POUR ; 19 NON-PARTICIPATIONS),

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la situation d'apaisement que connaît la Corse depuis plusieurs années,

CONSIDERANT que cette situation a été patiemment construite, notamment par les élus de l'Assemblée territoriale depuis le début des années 2010,

CONSIDERANT que le mouvement national a pris toute sa part dans cette démarche d'apaisement,

CONSIDERANT la décision prise en juin 2014 par le FLNC de sortie de la clandestinité,

CONSIDERANT que depuis lors, aucun événement n'est venu contredire cette décision porteuse de paix,

CONSIDERANT que l'Assemblée de Corse s'est prononcée depuis des années en faveur d'une amnistie, mesure indissociable d'une véritable solution politique,

CONSIDERANT cependant que des procès sont prévus dans les semaines et les mois à venir contre des militants nationalistes,

CONSIDERANT que ces procès concernent des faits relatifs à une période révolue et constituent de ce fait une forme d'anachronisme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUHAITE que les jugements des procès à venir contre des militants nationalistes corses participent de la volonté d'apaisement manifestée par la société et les élus de la Corse. »

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 31 mai 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception

Objet	TENIR COMPTE DE LA VOLONTE D'APAIEMENT DE LA SOCIETE ET DES ELUS CORSES DANS LES JUGEMENTS A VENIR DES MILITANTS NATIONALISTES CORSES
Identifiant acte	02A-200076958-20180531-011375-DE
Identifiant interne	011375
Date de réception par la préfecture	8 juin 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	31 mai 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

[Fermer](#)